



## Communiqué de presse

Le 20 novembre 2013

### **Projet de Loi de Finances 2014 : l'Uniopss alerte les sénateurs sur plusieurs points, au nom des associations de solidarité**

***Alors que les travaux parlementaires s'amorcent au Sénat autour du projet de loi de finances 2014 (PLF), l'Uniopss souhaite rappeler aux sénateurs les enjeux majeurs de la fiscalité pour le secteur non lucratif de solidarité qu'elle représente. Elle réclame par ailleurs une pause dans la convergence tarifaire.***

La précédente loi de finances de 2013 a fortement alourdi la fiscalité des associations (hausse de la TVA, absence de dotation spécifique pour compenser le crédit d'impôt compétitivité emploi dont bénéficient les entreprises lucratives), sans qu'aucune mesure fiscale ne vienne apporter un équilibre au sein de ce secteur.

L'Uniopss regrette que les travaux parlementaires sur la fiscalité n'aient pas été rendus publics et n'aient donc pas pu alimenter les débats pour le PLF 2014. Face à ce silence qui pénalise lourdement le secteur des solidarités, l'Uniopss déplore qu'aucune mesure correctrice du CICE ne soit à l'ordre du jour. Elle invite donc les sénateurs à la plus grande attention sur ce sujet très sensible qui impacte des centaines de milliers d'emplois dans les territoires et leur suggère de porter un amendement afin de rétablir ce nécessaire équilibre fiscal.

Dans la continuité de cette charge fiscale pesant sur les associations, le PLF propose à nouveau de réduire les aides des Zones rurales revitalisées (ZRR), mettant ainsi une nouvelle fois en difficulté les associations dans les territoires ruraux, dans lesquels la demande sociale est croissante et les réponses insuffisantes, faute de moyens. L'Uniopss demande donc le retrait de l'article concerné (78). En outre, les associations du secteur social des grandes agglomérations se voient aujourd'hui réclamer, sans préavis ni explication, le versement transport dont elles étaient exonérées depuis toujours. L'Uniopss s'oppose vivement à cette mesure qui va pénaliser bon nombre d'acteurs de notre champ. Plus largement, l'Uniopss rappelle que le monde associatif attend, en parallèle avec le projet de loi ESS, des aménagements fiscaux souhaités depuis longtemps et nécessaires à son développement.

L'Uniopss espère par ailleurs que les sénateurs proposeront à nouveau un amendement pour mettre fin à la convergence tarifaire asymétrique dans le secteur médico-social. Les dernières déclarations de Michèle Delaunay, ministre déléguée en charge des Personnes âgées, confirment en effet le choix du gouvernement de conserver cette modalité d'allocation de ressources, alors même que les études de connaissance des coûts ne sont pas stabilisées ou en cours. Ce manque de méthode est préjudiciable pour conduire les concertations à venir. L'Uniopss demande donc une pause dans la convergence tarifaire et, plus largement, espère une mobilisation du gouvernement sur la modernisation du secteur social et médico-social.

**Contact presse : Valérie Mercadal**

Tél : 01 53 36 35 06 / 07 - [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)